

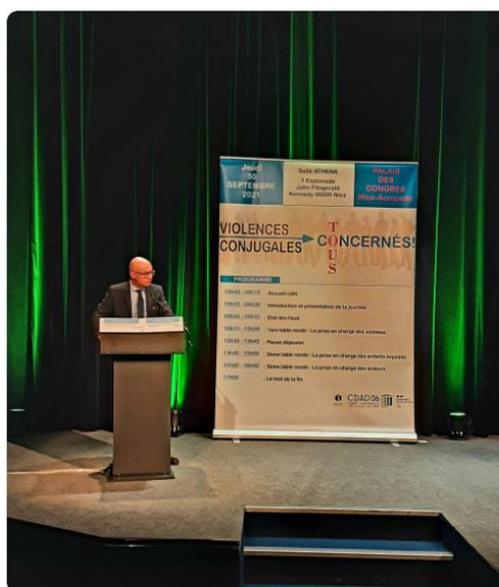
## Colloque intitulé "Violences conjugales, tous concernés !" – 30-09-2021

Marc JEAN-TALON, président du tribunal judiciaire de Nice et Xavier BONHOMME, procureur de la République près le même tribunal -respectivement président et vice-président du conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) des Alpes-Maritimes- ont organisé un colloque dénommé « Violences conjugales, tous concernés ! » le 30 septembre 2021 au palais des congrès-Acropolis de Nice.

Ce colloque était destiné aux professionnels (magistrats, avocats, agents des collectivités territoriales, associations spécialisées etc.). Il a eu vocation à partager les bonnes pratiques et à sensibiliser toujours davantage les acteurs privés et publics à la nécessité de développer une approche coordonnée du phénomène de violences conjugales et intrafamiliales.

Il a permis de rassembler 378 personnes, et a remporté un franc succès auprès de l'ensemble du public.

Après l'ouverture de la journée par les chefs de juridiction...



...Isabelle ROME – haute-fonctionnaire chargée de l'égalité femmes-hommes au Ministère de la justice- a apporté un éclairage national relatif au phénomène des violences intrafamiliales sur le territoire et en rappelant notamment le déploiement d'outils tels que le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet anti-rapprochement (BAR).



Philippe CAILLOL -chef du service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes- a rappelé que le maillage territorial des structures d'accès au droit continuait à se densifier et qu'un logo *ad hoc* permettait désormais d'identifier plus facilement ces points justice. Il a également évoqué la création d'un numéro unique le 3039 et justice.fr qui permettent de rendre la justice plus accessible.

Marie-Suzanne LE QUÉAU, procureure générale près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, a mis en exergue la persistance du phénomène de violences conjugales et a développé les mesures mises en œuvre dans le ressort.



Natacha HIMELFARB, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, a rappelé que le schéma départemental de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, signé en 2018, rassemblait 270 partenaires, notamment les magistrats du siège et du parquet du tribunal judiciaire de Nice.



De l'intervention à 2 voix effectuée par les magistrats des tribunaux judiciaires de Nice et Grasse, il est ressorti la nécessité, dans le cadre de la délivrance de l'ordonnance de protection, de concilier le caractère de l'urgence et le respect du principe du contradictoire.

Me GIRAUDO a déclaré que parfois, le conjoint violent parvenait à contraindre la victime de violences conjugales à retirer sa demande d'ordonnance de protection.

Le Dr BIGLIA a précisé que de plus en plus de demandes de certificats médicaux étaient formulées auprès de l'unité médico-judiciaire du CHU de Nice, hors réquisition (à l'appui d'un éventuel dépôt de plainte ultérieur etc.).

Chloé SALLÉE a indiqué, en préambule, qu'il n'était pas possible de quantifier le nombre d'enfants exposés aux violences intrafamiliales. L'enfant n'est pas un témoin passif de ces violences.

Prune DE MONTVALON a déclaré que femmes et hommes se voyaient respectivement assigner, dès leur plus jeune âge, un rôle qu'il faudrait construire différemment, pour une meilleure parentalité.

Elle a souligné que le passage de bras en lieu neutre peut parfois être vécu comme une forme de violence pour les enfants, et qui mérite une attention particulière.

Le Pr. ASKENASY-GITTARD a soulevé les effets délétères des VIF sur les enfants : troubles de la mémoire, décrochage scolaire, maladie mentale, vie entière perturbée etc.





Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, Madame PERREUX a insisté sur la nécessaire coordination de tous les acteurs.

Selon le Dr. MITAINE, la prise en charge des addictions des conjoints violents n'est parfois pas suffisante : des troubles de la personnalité sont parfois détectés, en sus, et doivent être traités.

La communication autour de l'organisation de ce colloque a permis au président du TJ de Nice d'être invité, le jour même, sur le plateau de France 3 Côte d'Azur pour échanger avec Magali ROUBAUD SOUTRELLE autour de la lutte contre les violences conjugales ainsi que les outils déployés dans ce cadre.

Cette interview a été diffusée le 30 septembre 2021 Diffusée ce soir à 18h30 dans l'avant JT.



Pour accéder au communiqué de presse annonçant la tenue du colloque "Violences conjugales, tous concernés !", [cliquez ici](#).